



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22407
27 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 27 MARS 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma lettre datée du 25 mars 1991 concernant les violations en cours de l'espace aérien iraquien par des avions appartenant à l'armée de l'air des Etats-Unis, j'ai l'honneur de vous informer que les 25 et 26 mars 1991, les opérations ainsi menées par l'aviation américaine ont pris la forme suivante :

I. 25 mars 1991

1. Les opérations de l'aviation américaine se sont montées à 138 sorties effectuées par 65 formations.
2. Les appareils volaient à des altitudes variant entre 2 et 9 kilomètres et à une vitesse de 800 kilomètres par heure.
3. Les appareils ont été identifiés comme étant des F-14 et des F-15.
4. Les appareils ennemis ont concentré leur activité sur les zones situées au sud et au nord de Bagdad et sur la ville elle-même.
5. Ils avaient pour mission d'effectuer des opérations de surveillance et de provocation, car ils ont survolé à plusieurs reprises la ville de Bagdad.

II. 26 mars 1991

1. Les opérations de l'aviation américaine se sont montées à 126 sorties effectuées par 63 formations.
2. Les appareils volaient à des altitudes variant entre 2 et 8 kilomètres et à une vitesse de 800 kilomètres par heure.
3. Les appareils ont été identifiés comme étant des F-14 et des F-15.
4. Les appareils ennemis ont concentré leur activité sur la ville de Bagdad, les zones situées au sud et au nord de Bagdad, et la région occidentale.

5. Ils avaient pour mission d'effectuer les opérations de surveillance et de provocation, car ils ont survolé à plusieurs reprises la ville de Bagdad.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Iraq auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Abdul Amir AL-ANBARI
